

vinciale aura lieu cette année à Montréal à la condition que la corporation de cette cité souscrive la somme de \$4000 en aide à cette exhibition et qu'il soit nommé un comité composé de Messrs. Sicotte, Campbell et Taché avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres de la Chambre, pour préparer, régler et organiser tout ce qu'a rapport à cette exhibition.

Le Secrétaire fait lecture de deux pétitions de Rimouski; l'une de l'Ecole Industrielle et agricole de Rimouski et l'autre des Commissaires d'Ecole de la municipalité de Rimouski, demandant pour la dite Ecole une part de l'allocation du Gouvernement.

Sur proposition de Mr. Taché, il est résolu : Que la somme de \$100 soit votée par la Chambre et donnée à titre d'encouragement à l'Ecole Industrielle et agricole de Rimouski.

Requête de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Verchères demandant la permission d'employer une partie de ses fonds pour accorder et payer des primes pour les terres ou partie d'icelles les mieux cultivées. Cette permission est accordée. La Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Charlevoix, demande la permission d'employer ses fonds à l'achat de graines de semence et d'instruments aratoires. —(accordée.)

La Société d'Agriculture de la Ville de Sherbrooke demande la remise de la somme de \$400 qu'elle doit donner à la Chambre d'Agriculture en aide à l'Exhibition Provinciale qui a eu lieu dans cette ville en Septembre dernier. Cette demande est refusée.

Le Président donne communication d'une dépêche télégraphique du Greffier de la Corporation informant la Chambre d'Agriculture que la Corporation de la Cité de Montréal a voté la somme de \$4000 en aide à la Prochaine Exhibition Provinciale qui doit avoir lieu cette année à Montréal.

Mr. J. N. Duquette demande à la Chambre d'Agriculture de vouloir bien encourager la publication d'un livre intitulé : *Les éléments de l'Agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne*.

**Résolu.**—Que 500 copies de ce livre soient achetées par la Chambre à raison de 20 sols chaque et que ces copies soient mises à la disposition du Secrétaire pour être distribuées d'après les instructions qu'il pourra recevoir.

Mr. Ossaye fait part à la Chambre de l'information qu'il a reçue de l'intention du Gouvernement Français de donner à la Chambre d'Agriculture, un cheval percheron, de gros trait, d'un carrossier normand, et de quelques moutons mérinos. Mr. le Président est chargé de correspondre avec Mr. le Consul Français à Québec à ce sujet.

Sur proposition de Mr. Sicotte, il est résolu. Qu'une somme de trois cents piastres soit appropriée à la Société Centrale d'encouragement, pour l'achat et l'importation d'instruments perfectionnés pour la préparation du lin en filasse et en fil.

**Résolu.**—Que la somme de \$1000 soit appropriée pour l'achat de graine de chanvre et du lin pour être distribuée sous le contrôle de la Chambre d'Agriculture; deux tiers de cette somme devront être employés à l'achat de graine de lin de Riga, l'autre tiers à l'achat graine de chanvre en Russie.

**Résolu.**—Qu'un comité composé de Messrs. Campbell et Archambault soit nommé pour examiner et auditer les comptes du Secrétaire et faire rapport à la prochaine Assemblée de la Chambre.

Le Rédacteur de la Revue Agricole demande un aide à la Chambre pour continuer la publication de la Revue.

Qu'un comité composé de Messrs Sicotte et Taché soit nommé pour faire une enquête sur les affaires de la Revue Agricole et qu'une somme n'excédant pas \$400 soit appropriée pour venir en aide au rédacteur de la Revue dans le cas où le comité le jugerait à propos dans l'intérêt de la publication et aux conditions que le comité pourra déterminer.

**Résolu.**—Que le Président est autorisé à recevoir de la Société d'Agriculture du comté de Montmagny toute cession de terrain et tout argent que la Société sera disposée à céder à la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada dans le but de fonder une ferme modèle, et de passer tout contrat et engagement avec cette société relativement à telle cession ou don.

Et la Chambre s'ajourne.

Par ordre.

GEORGES LECLERE, Sec. G. A. B. C.

#### LA REVUE AGRICOLE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que nous avons triplé nos dépenses de publication depuis le mois d'Octobre dernier, dans le seul but d'augmenter le format et la circulation de l'Organe officiel de la Chambre et des Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada. Nous espérons alors qu'une circulation double serait pour la Chambre d'Agriculture un motif suffisant pour doubler le prix de ses annonces, surtout en tenant compte du fait que nous avons doublé également la matière de chaque numéro. Mais la Chambre d'Agriculture n'ayant pas cru devoir accéder à notre demande, nous sommes dans la nécessité de revenir à notre ancien format et d'exiger strictement le paiement immédiat de chaque abonnement. Il nous était impossible de continuer plus longtemps une avance de fonds aussi considérable, et nous avons attendu le résultat de la dernière Assemblée de la Chambre d'Agriculture avant de publier ce numéro, qui correspond au mois de Mars et Avril. Aux termes de notre contrat, nous sommes tenu de donner 288 pages de matière dans chaque volume. Depuis le commencement de l'année, nous avons publié 210 pages, laissant une balance due jusqu'au 1er Octobre prochain de 78 pages seulement, ou douze pages par numéro jusqu'à cette date.

Nous espérons que nos abonnés ainsi que que nos Sociétés d'Agriculture s'empresseront de nous faire tenir le montant de leurs souscriptions de manière à permettre à la direction de la "Revue" d'émettre un plus grand nombre de pages qu'elle n'y est strictement tenue par ses engagements, autrement nous serons placés dans la nécessité de restreindre notre journal ainsi que nous venons de le dire. Il nous est impossible d'aller demander à chaque souscripteur le prix de son abonnement, et il faut que nos abonnés nous adressent leur souscription par lettre affranchie. Dès l'en prochain pas un numéro ne sera envoyé qu'il n'ait été payé d'avance.